



Convention Annuelle d'objectifs Année 2021

Entre :

- **La Communauté de communes Albret Communauté**, Centre HAUSSMANN, 10 Place Aristide Briand, 47600 NERAC, représentée par son Président en exercice, Monsieur Alain LORENZELLI,

et

- **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique Occitanie/Lot-et-Garonne**, 32, Rue de la Caravelle, 31500 TOULOUSE, représentée par son Président, Monsieur Frédéric LAVENIR, et par délégation par le Directeur Régional, Monsieur Christophe NICAUD,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le territoire rural d'Albret Communauté, par une politique volontariste, souhaite remédier aux difficultés rencontrées par les plus démunis pour accéder à un emploi, et ainsi prévenir l'exclusion professionnelle, en agissant sur la mobilité et l'accompagnement à la création d'entreprises.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique propose un financement et un accompagnement adapté à tout créateur d'entreprise n'ayant pas accès au crédit, et aide les salariés précaires et/ou personnes privées d'emploi à résoudre leurs problématiques de mobilité.

Albret Communauté et l'ADIE se proposent de conventionner pour participer ensemble à cette politique en faveur de la création d'emplois et de l'insertion des personnes en situation d'exclusion sociale et économique.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ADIE

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet général suivant sur le territoire de l'Albret :

- **MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CREATION D'ENTREPRISES**

L'ADIE se propose d'accueillir, d'informer, de financer, d'accompagner et d'assurer les porteurs de projet de créations d'entreprises du territoire qui rencontrent des difficultés à

obtenir un financement bancaire. Il s'agit d'une méthode alternative aux procédures traditionnelles de crédit bancaire.

- Accueil personnalisé dans un délai maximum d'une semaine
- Financements en direct et sans intermédiaire (microcrédits jusqu'à 10 000€, prêts d'honneur complémentaires jusqu'à 2 000€, prêts à taux zéro jusqu'à 8 000€) ;
- Accès à une assurance professionnelle adaptée
- Accès à des services d'accompagnement (un conseiller attitré)

➤ **MENER DES ACTIONS POUR RESORBER DES PROBLEMES DE MOBILITE**

L'ADIE se propose d'accueillir et de financer les chômeurs ou salariés précaires ayant une problématique de mobilité.

- Accueil personnalisé dans un délai maximum d'une semaine
- Financements en direct jusqu'à 5 000€ et sans intermédiaire (microcrédits accordés sous réserve qu'il s'agisse de maintenir ou de déboucher à plus ou moins long terme sur une activité salariée).
- Accès à une assurance personnelle adaptée

Pour ce faire, l'ADIE s'engage sur le projet spécifique de :

- **MAINTENIR UNE PERMANENCE MENSUELLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ALBRET**
- **VISER UN OBJECTIF DE 10 à 15 EMPLOIS MAINTENUS OU CREEES SUR L'ANNEE**
- **PARTICIPER AU FORUM EMPLOI OU A TOUTE AUTRE SOLlicitation EVENEMENTIELLE LIEE A CE CHAMP D'ACTIVITE**
- **CONSACRER A ALBRET COMMUNAUTE 2 TEMPS D'ECHANGE PAR AN AU TITRE DU SUIVI DU PARTENARIAT**
- **FOURNIR EN DEBUT D'ANNEE LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE ECOULEE (bilan d'activité, données chiffrées, liste des bénéficiaires, communes de résidence,...)**

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS D'ALBRET COMMUNAUTE

La Communauté de communes s'engage à contribuer financièrement à cette action d'intérêt économique et social (développement économique, emploi, inclusion sociale) :

- **PARTICIPER FINANCIEREMENT A L'ENSEMBLE DES ACTIONS MOYENNANT UNE PARTICIPATION DE 2 500€ POUR L'ANNEE**
- **ORGANISER LE FORUM EMPLOI (ESPACE FRANCE SERVICES)**

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'une année civile, courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs d'usage, au respect des engagements prévus, et à l'issue de la fourniture du bilan d'activité de l'année écoulée.

Etabli à NERAC,
Le

<p>Le Président d'Albret Communauté,</p> <p>17 JUN 2021</p> <p>Alain LORENZELLI</p> 	<p>Le Président de l'Association,</p> <p>Frédéric LAVENIR</p>
---	---